

CONTRAT D'APPORT ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE

à retourner à Mme BOUGÉ - 38, Grande Rue - 21370 Velars sur Ouche (06 87 76 41 45) ou à déposer au fournil de 17 à 19h les 19, 22, 26, 29 avril 2016, chemin Combe Genneveau (à droite peu après le pont) 21410 Mâlain , en joignant :

- le bulletin d'adhésion rempli et signé
- le contrat d'apport associatif, rempli et signé, **2 en exemplaires**
- le chèque d'adhésion et celui du montant de l'apport, établis tous 2 à l'ordre de « La Cagnotte Solidaire 21 – Germe de blé »

AVANT le 30 AVRIL 2016

Entre les soussignés :

L'association loi 1901, **GERME DE BLE-Cagnotte Solidaire de la Côte d'Or**, sise à Dijon, déclarée au JO du 27-12-2014, représentée par Mme Marie-Thérèse BOUGÉ et M. Pierre LOPEZ, en qualité de Co-Présidents et dûment habilités aux fins des présentes,
Ci-après désignée l'association Cagnotte, d'une part,

Et

Monsieur Madame: Nom Prénom

Né(e) le : à :

Demeurant :

Téléphone : E-mail :

Il est exposé ce qui suit:

L'association Cagnotte s'est constituée le 24 novembre 2014. À ce titre, l'association Cagnotte s'est fixée pour objectif de soutenir une agriculture paysanne de proximité socialement équitable et écologiquement soutenable et promouvoir les rapprochements et les liens directs entre producteurs et consommateurs.

Article 1 : Objet de la convention

Monsieur Madame apporte la somme de euros, soit (en lettres) à l'association Cagnotte, qui l'accepte, dans les conditions énoncées au présent contrat.

Article 2 : Contrepartie de l'apport

Cet apport est effectué en contrepartie du soutien financier, par l'association Cagnotte, de **M. BEAULIEU Cyril**, basé 21 rue du Pont 21410 Mâlain, pour l'acquisition d'un moulin de ferme.

Il est convenu que le soutien de M. BEAULIEU Cyril par l'association Cagnotte prendra la forme d'un prêt sans intérêts d'une durée de **5** ans.

Article 3 : Condition de reprise de l'apport

Monsieur Madame pourra reprendre l'intégralité de son apport (sans intérêt) lorsque M. BEAULIEU Cyril cessera d'être soutenu, c'est-à-dire, lorsque celui-ci aura remboursé l'intégralité du prêt octroyé par l'association GERME DE BLE-Cagnotte Solidaire de la Côte d'Or.

Fait à, le, en deux exemplaires.

Pour l'association GERME DE BLE-Cagnotte Solidaire de la Côte d'Or,
Mme Marie-Thérèse BOUGE et M. Pierre LOPEZ, Co-Présidents de GERME DE BLE-Cagnotte Solidaire de la Côte d'Or.

Lu et approuvé

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Cagnotte, avoir été informé du risque financier lié à cet apport associatif et être conscient de la possibilité de non remboursement des fonds apportés à l'association Cagnotte.

Lu et approuvé

Monsieur Madame (Nom Prénom Signature) :